



Manuel de l'utilisateur

# Crésus Salaires

Version 12.6 pour Windows® et macOS®

## Les définitions d'assurances



Ce manuel traite de l'utilisation de Crésus Salaires.  
Il correspond à l'état de Crésus Salaires 12.6 (décembre 2016).

© Copyright 2011–2016, Epsitec SA, tous droits réservés.

Les copies d'écran ne correspondent pas nécessairement à votre version du logiciel.  
Les informations contenues dans ce manuel pourront faire l'objet de modifications sans préavis.

ISBN 978-2-88929-010-9

Crésus est une marque déposée d'Epsitec SA.  
Windows est une marque déposée de Microsoft Inc.  
Mac et macOS sont des marques déposées de Apple Inc.

Epsitec SA  
1400 Yverdon-les-Bains, Suisse  
[www.cresus.ch](http://www.cresus.ch)

Administration et vente 0848 27 37 87  
Assistance technique 0848 27 37 89

# Crésus Salaires

Version 12.6 pour Windows et macOS

## Les définitions d'assurances

1 INTRODUCTION	1
2 DIALOGUE DE SAISIE	3
2.1 L'assureur	4
2.1.1 Les données de base	5
2.1.2 Conflit	6
2.2 Groupes de personnes	7
2.2.1 Catégorie	8
2.3 Taux de cotisation	10
2.3.1 Calcul sur base annuelle	11
2.3.2 Paramètres de l'employé	11
2.4 Développer / réduire une branche	12
2.5 Supprimer une définition	13
3 LES DIVERSES ASSURANCES	14
3.1 Caisse AVS	14
3.1.1 Mode de transmission	14
3.1.2 Numéro swissdec	14
3.1.3 Coefficients	15
3.2 Caisse d'allocations familiales	15
3.2.1 Mode de transmission	15
3.2.2 Numéro swissdec	15
3.2.3 Code16	15

3.2.4 Allocations	16
3.2.5 Contribution	16
3.2.6 Mode de versement	16
3.2.7 Paramètres de l'employé	17
3.3 LAA	17
3.3.1 Numéro swissdec – La Suva	17
3.3.2 Code et catégorie	17
3.3.3 Taux	17
3.4 LAA Complémentaire (LAAC)	18
3.4.1 Code et catégorie	18
3.5 Assurance IJM	19
3.5.1 Code et catégorie	19
3.6 LPP	19
3.6.1 Définir le salaire coordonné	19
3.6.2 Tranches d'âge	21
3.6.3 Taux	21
3.7 Assurance frais de traitement (FT)	22
3.7.1 Codes et catégories	22
3.7.2 Coefficients	22
3.8 Onglet Spécial	23
3.8.1 Importer des définitions d'assurance	23
3.8.2 Assigner les assurances aux employés	24

# 1 INTRODUCTION

La gestion des assurances décrite dans le manuel d'utilisation de Crésus Salaires 12.5 a été revue.  
Nous présentons ici uniquement les nouveaux dialogues de saisie et le concept des employés soumis aux assurances sociales à l'étranger.

Dans chaque domaine d'assurance, l'entreprise souscrit à des polices pour chaque secteur d'exploitation ou type de contrat (groupe d'employés ou classe de risque) :

- Il peut y avoir plusieurs assureurs pour le même type de risque.
- Il peut y avoir plusieurs polices d'assurance auprès d'un même assureur.

Dans chaque police, il peut y avoir différents taux de cotisation, qui s'appliquent sur tout ou partie du salaire soumis. Par exemple pour l'assurance complémentaire de perte de gain en cas d'accident, on distingue l'assurance complémentaire de base – qui couvre les 20% du salaire plafonné à 148'200 par an non assurés par l'assurance accidents de base – et l'assurance sur-complémentaire, qui prend en charge la part de salaire dépassant le seuil de 148'200 par an.

Ces polices d'assurances sont référencées par un code composé de lettres et/ou de chiffres.

Par exemple A0, B2, 11 ou 2F.

- Le premier caractère du code identifie le secteur d'exploitation ou classe de risque.
- Le deuxième caractère distingue les catégories.

Dans le cas de l'assurance accidents de base (LAA), les catégories sont codées comme suit :

- x0 : l'employé n'est pas soumis.
- x1 : l'employeur paie la part professionnelle, l'employé paie la part non professionnelle.
- x2 : l'employeur paie les parts non professionnelle et professionnelle.
- x3 : l'employé travaille moins de 8 heures par semaine et n'est pas soumis à la cotisation non professionnelle, l'employeur paie la part professionnelle.

Exemple : A1 signifie que l'employé est rattaché à la classe de risque A et qu'il paie sa prime non professionnelle.

Dans le cas des assurances LAAC ou IJM, on distingue 3 catégories :

- Catégorie 1 : cotisation calculée sur la part de salaire entre 0.– et un 1<sup>er</sup> plafond.
- Catégorie 2 : cotisation calculée sur la part de salaire supérieure au 1<sup>er</sup> plafond et inférieure au 2<sup>e</sup> plafond.
- Catégorie *Non soumis ou fixe* : le taux de cette catégorie est toujours à 0%.  
On spécifiera manuellement le montant du prélèvement à pratiquer. L'ajout d'un nouveau groupe de personnes crée toujours un code correspondant à la catégorie *Non soumis ou fixe*.

On peut créer plusieurs codes pour une même catégorie, selon la nomenclature communiquée par l'assureur. Ainsi, 21 pourrait faire référence à l'assurance accidents complémentaire de base de la classe de risque 2.

Les caisses communiquent habituellement ces identificateurs. Si ce n'est pas le cas, utilisez un code de votre choix.

## 2 DIALOGUE DE SAISIE

La définition des assurances et caisses sociales se fait dans le dialogue de la commande *Entreprise – Assurances*.

Assureur/Codes	Description
AVS-1	022.000: CCC vaudoise
... Réglages	
... <Nouvel assureur >	

Utilise swissdec en ligne (PIV)  Associé avec la caisse CAF-1

Nom court:  Numéro de membre:

Numéro swissdec de l'assureur:

Nom de l'assurance:

Rue, n°

NPA, Ville

Case postale:

OK Annuler Aide

On y traite dans des onglets séparés les données des caisses AVS, caisses d'allocations familiales (CAF), assurance accidents (LAA), assurance accidents complémentaires (LAAC), indemnités journalières maladie (IJM), frais de traitement (FT) et de prévoyance professionnelle (LPP).

## 2.1 L'ASSUREUR

Si aucun assureur n'a été saisi, ou pour ajouter un assureur, cliquez sur *<Nouvel assureur>* :

Assurances

AVS/AC CAF LAA LAAC IJM LPP FT Spécial

Assureur/Codes	Description
..... <Nouvel assureur>	

Utilise swissdec en ligne (PIV) ▾

Nom court: LAAC-1      Numéro de client:

Numéro swissdec de l'assureur:       Numéro de contrat:

Nom de l'assurance:

Rue, n°

NPA, Ville

Case postale:

OK Annuler Aide

Certaines données sont obligatoires ou sont soumises à une structure rigide. Tant que la donnée n'est pas saisie correctement, Crésus affiche le champ en rouge et ne permet pas de passer dans un autre onglet ou de valider le dialogue.



## 2.1.1 LES DONNÉES DE BASE

Assureur/Codes	Description
LAAC-1	S11: Winterhur
Groupe	
cat. 0 (fixe ou non assuré)	
<Nouveau code>	
<Nouveau groupe>	
<Nouvel assureur>	

Utilise swissdec en ligne (PIV) ▼

Nom court: LAAC-1      Numéro de client: 123.456

Numéro swissdec de l'assureur: S11      Numéro de contrat: 111.222

Nom de l'assurance: Winterhur

Rue, n° Benjamin Constant 1

NPA, Ville 1000 Lausanne

Case postale:

OK Annuler Aide

Pour toutes les caisses, il faudra compléter le nom de l'assurance et ses coordonnées. Celles-ci seront utilisées pour l'impression des décomptes et du fichier d'entreprise.

*Mode de transmission* : Si l'assureur est équipé pour recevoir les transmissions de données par swissdec et que votre machine est connectée à internet, vous pourrez envoyer vos décomptes et formulaires d'annonce en ligne.

Utilise swissdec en ligne (PIV) ▼

- Utilise swissdec en ligne (PIV)
- Utilise swissdec hors ligne (EIV) crypté
- N'utilise pas la transmission

- Si vous choisissez de faire ces transmissions en ligne, sélectionnez le mode *Utilise swissdec en ligne (PIV)* proposé par défaut.
- Si vous préférez utiliser l'accès manuel au portail swissdec, sélectionnez le mode *Utilise swissdec hors ligne (EIV) crypté*.
- Si l'assureur n'accepte pas les fichiers au format swissdec, sélectionnez le mode *N'utilise pas la transmission*.

Pour de plus amples informations concernant la transmission des décomptes, consultez le manuel consacré aux outils swissdec disponible en téléchargement sur notre site [www.cresus.ch](http://www.cresus.ch), menu *Service et support*, rubrique *Télécharger - Documentation*.

**Nom court** : abréviation proposée par Crésus qui identifie l'assureur. Il n'y a en général pas besoin de la modifier.

**Numéro swissdec** : chaque caisse associée au mécanisme swissdec a un numéro d'identification qui lui est propre. Votre assureur doit pouvoir vous le fournir. On trouve la liste des caisses enregistrées auprès de swissdec sur le site [www.swissdec.ch](http://www.swissdec.ch).

Si vous avez choisi de ne pas utiliser la transmission ou que l'assureur n'est pas connecté à la plate-forme swissdec, ce numéro n'est pas nécessaire.

**Numéro de membre** ou **numéro de client**, **Numéro de contrat** : il s'agit de vos numéros d'identification auprès de la caisse en question. Ce champ est obligatoire pour faire des transmissions swissdec. Si vous n'avez qu'un numéro, saisissez-le à la fois sous le numéro de client et le numéro de contrat.

### 2.1.2 CONFLIT

Si on crée un nouvel assureur en saisissant les mêmes numéro swissdec, numéro de client et numéro de contrat, Crésus signale le conflit.

Utilise swissdec en ligne (PIV) ▾		En conflit avec LAAC-1		Réunir
Nom court:	LAAC-2	Numéro de client:	123.456	
Numéro swissdec de l'assureur:	S11	Numéro de contrat:	111.222	

Un clic sur le bouton *Réunir* ajoute un groupe à l'assureur déjà configuré.

## 2.2 GROUPES DE PERSONNES

Les groupes de personnes correspondent aux différentes classes de risque, aux différents secteurs d'activités ou aux polices d'assurance.

La création d'un nouvel assureur ajoute automatiquement un groupe :

The screenshot shows a window titled 'Assurances' with a close button (X) in the top right corner. Below the title bar are several tabs: AVS/AC, CAF, LAA, LAAC (selected), IJM, LPP, FT, and Spécial. The main area contains a table with two columns: 'Assureur/Codes' and 'Description'. The table has the following rows:

Assureur/Codes	Description
LAAC-1	S11: Winterthur
Groupe	cat. 0 (fixe ou non assuré)
<Nouveau code>	
<Nouveau groupe>	
<Nouvel assureur>	

Below the table, there is a 'Code:' label followed by a red square icon and an asterisk (\*). Below that is a 'Nom du groupe:' label followed by an empty text input field. At the bottom right of the window are three buttons: 'OK', 'Annuler', and 'Aide'.

Le groupe de personnes est référencé par la première position du code. Il faut saisir cette lettre ou ce chiffre ici.

L'assurance vous communique les codes qu'elle utilise.

The screenshot shows a software dialog box titled "Assurances" with a close button (X) in the top right corner. Below the title bar are several tabs: AVS/AC, CAF, LAA, LAAC (selected), IJM, LPP, FT, and Spécial. The main area contains a table with two columns: "Assureur/Codes" and "Description".

Assureur/Codes	Description
LAAC-1	S11: Winterthur
Groupe 1	Administration
10	cat. 0 (fixe ou non assuré)
<Nouveau code>	
<Nouveau groupe>	
<Nouvel assureur>	

Below the table, there are two input fields: "Code:" with a small box containing "1\*" and "Nom du groupe:" with a text box containing "Administration". At the bottom right, there are three buttons: "OK" (highlighted with a dashed border), "Annuler", and "Aide".

Complétez le *nom du groupe* de personnes. Il s'agit d'un nom indicatif, choisissez un terme qui caractérise facilement le groupe, par exemple « Administration » ou « Chauffeurs ».

Pour ajouter un groupe de personnes auprès d'une caisse existante, sélectionnez la caisse et cliquez sur <Nouveau groupe>.

### 2.2.1 CATÉGORIE

Pour un même groupe, il peut y avoir une ou plusieurs catégories en fonction du mode de prélèvement des primes ou des montants soumis aux cotisations. Les catégories sont référencées par un chiffre ou une lettre.

Lorsqu'on ajoute un nouvel assureur, le mécanisme crée automatiquement un groupe (sans code) et la catégorie 0 (zéro) du groupe.

Pour ajouter une catégorie dans un groupe, sélectionnez le groupe et cliquez sur <Nouveau code>.

Assurances

AVS/AC CAF LAA LAAC IJM LPP FT Spécial

Assureur/Codes	Description
LAAC-1	S11: Winterthur
Groupe 1	Administration
10	cat. 0 (fixe ou non assuré)
<Nouveau code>	
<Nouveau groupe>	
<Nouvel assureur>	

Code: 1 cat. 1

La 2<sup>ème</sup> position du code permet de référencer le type de salaire soumis aux cotisations et le taux de primes à prélever, par exemple les salaires entre 0.- et 148'200.- ou les salaires supérieurs à 148'200.-

Assurances

AVS/AC CAF LAA LAAC IJM LPP FT Spécial

Assureur/Codes	Description
LAAC-1	S11: Winterthur
Groupe 1	Administration
10	cat. 0 (fixe ou non assuré)
11	cat. 1
<Nouveau code>	
<Nouveau groupe>	
<Nouvel assureur>	

Code: 1 1 cat. 1

Soumis à partir de: 0.00  Montants mensuels

Jusqu'au maximum de: 148'200.00  Montants annuels

## 2.3 TAUX DE COTISATION

Le taux de cotisation dépend bien entendu de votre négociation avec les caisses d'assurances.

Vous serez amené à préciser les montants soumis et les taux à appliquer, pour la part employé et pour la part employeur.

- Les seuils et plafonds peuvent être saisis sous la forme de montants mensuels ou annuels.
- Les taux des primes sont entrés en **pourcent**. Attention, certaines caisses communiquent leurs taux en pour-mille.

Assureur/Codes	Description
LAAC-1	S11: Winterthur
Groupe 1	Administration
10	cat. 0 (fixe ou non assuré)
11	cat. 1
12	cat. 2
<Nouveau code>	
<Nouveau groupe>	
<Nouvel assureur>	

Code: 12      cat. 2

Soumis à partir de: 148'200.00       Montants mensuels

Jusqu'au maximum de: 350'000.00       Montants annuels

	Homme	Femme
Taux employé (%) :	0.9 %	0.9 %
Taux employeur (%) :	1.1 %	1.1 %

OK      Annuler      Aide

La catégorie fixe ou non assuré – habituellement codée 0 – ne permet pas de définir un taux, puisqu'on spécifiera un montant fixe de cotisation à prélever directement dans l'onglet *Assurances* des données de l'employé.

Code: 1 F cat. 0 (fixe ou non assuré) v

Soumis à partir de: 0.00  Montants mensuels

Jusqu'au maximum de: 0.00  Montants annuels

Taux employé (%) : Homme 0 % Femme 0 %

Taux employeur (%) : Homme 0 % Femme 0 %

OK Annuler Aide

### 2.3.1 CALCUL SUR BASE ANNUELLE

Si l'option *Calcule sur base annuelle* est activée, les déductions pour l'assurance seront calculées en tenant compte du cumul des salaires et des cotisations des mois précédents.

Si l'option est désactivée, le calcul des cotisations ne se fait qu'en tenant compte des valeurs du mois courant.

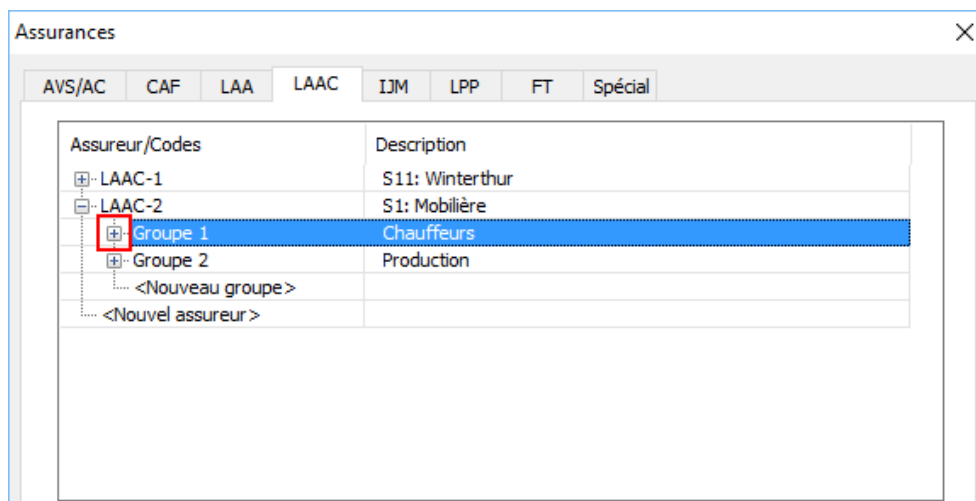
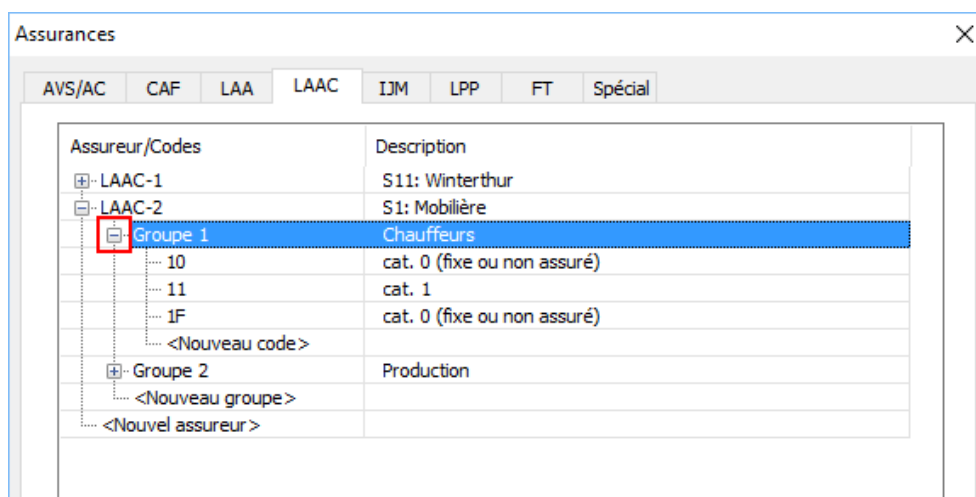
Cette option n'est pas applicable à toutes les assurances.

### 2.3.2 PARAMÈTRES DE L'EMPLOYÉ

Les différentes assurances définies figurent dans les listes disponibles dans l'onglet *Assurances* des données de l'employé.

## 2.4 DÉVELOPPER / RÉDUIRE UNE BRANCHE

Si vous avez plusieurs assurances pour le même domaine, ou plusieurs groupes auprès du même assureur, utilisez les symboles + et – pour développer ou réduire une branche de la vue hiérarchique :

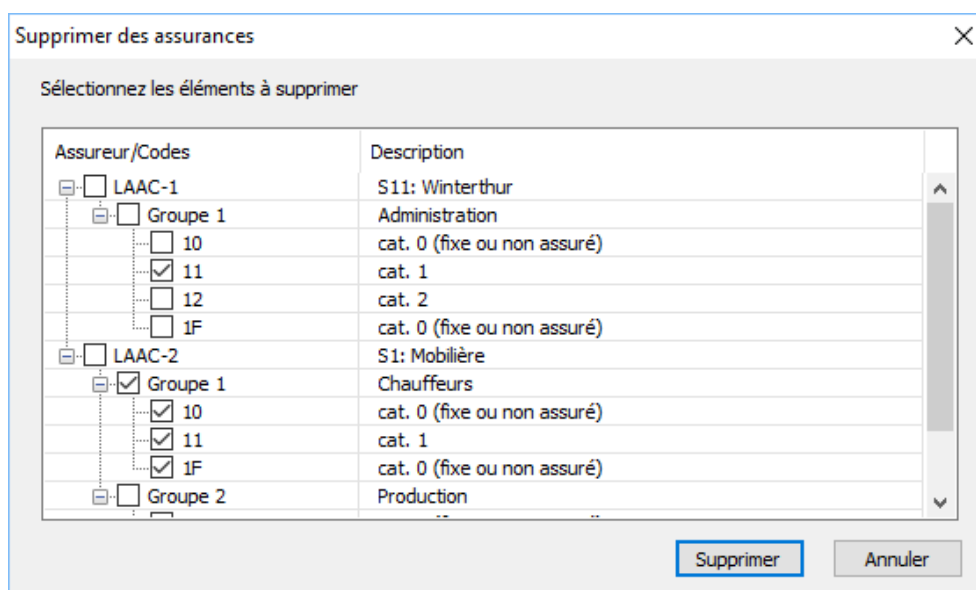




## 2.5 SUPPRIMER UNE DÉFINITION

Pour supprimer une définition d'assurance, il faut passer en mode complet (*Options – Mode complet*).

Cliquez sur le bouton *Supprimer*, puis sélectionnez le code, le groupe ou l'assurance à supprimer :



Validez la suppression.

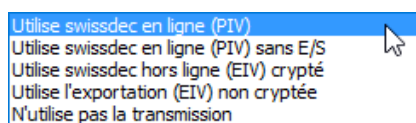
Si l'objet à supprimer est utilisé, vous ne pouvez pas le sélectionner.

## 3 LES DIVERSES ASSURANCES

Pour toutes les caisses, il faut saisir les coordonnées de l'assureur ainsi que les numéros de police et de client. Nous ne décrivons donc ci-dessous que les singularités propres à chaque assurance.

### 3.1 CAISSE AVS

#### 3.1.1 MODE DE TRANSMISSION



En plus des modes de transmission habituels, les caisses AVS peuvent également traiter les annonces d'entrée et de sortie.

- L'option *Utilise swissdec en ligne (PIV) sans E/S* n'intègre pas les entrées et sorties dans le fichier.
- Si l'assureur accepte les fichiers au format swissdec via son propre portail, sélectionnez le mode *Utilise l'exportation hors ligne (EIV) non cryptée*.

#### 3.1.2 NUMÉRO SWISSDEC

Le numéro des caisses de compensation doit toujours être saisi selon le format nnn.nnn, par exemple 022.000.

Habituellement, la caisse AVS et la caisse AF sont la même. Lorsqu'une caisse AVS et une CAF portent le même numéro swissdec, Crésus les associe.

**Associé avec la caisse CAF-1**

Dans ce cas, la transmission du décompte annuel émet simultanément les données des deux caisses.

Tant que la caisse correspondante n'a pas été créée, ce message le signale.

**Il manque la caisse CAF correspondante**

S'il s'agit de caisses séparées, vous pouvez ignorer ce message.

### 3.1.3 COEFFICIENTS

Les coefficients AVS – taux et âges – sont les mêmes pour toutes les caisses, et sont mises à jour par Crésus en début d'année s'il y a lieu. C'est pourquoi ces paramètres ne sont pas saisis ici, mais sont accessibles quand on passe sur *Réglages*. Il suffit de cliquer sur le lien *Réglages globaux* :

Assureur/Codes	Description
AVS-1	022.000: CCC Vaudoise
<a href="#">Réglages</a>	Tous
<Nouvel assureur>	

Nom du groupe:

Frais administratifs employeur (%):

[Réglages globaux](#)

OK Annuler Aide

Spécifiez aussi le taux pour les frais administratifs à la charge de l'employeur.

## 3.2 CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

### 3.2.1 MODE DE TRANSMISSION

Les modes de transmission sont les mêmes que pour les caisses AVS.

La transmission du décompte annuel par swissdec envoie simultanément les données AVS et CAF d'une même caisse de compensation.

### 3.2.2 NUMÉRO SWISSDEC

Habituellement, la caisse d'allocations familiales est la même que la caisse AVS (voir ci-dessus). Les spécificités du numéro swissdec et le lien s'appliquent.

### **3.2.3 CODE**

Lorsque vous créez la caisse, vous devez référencer le canton par son abréviation officielle. C'est ce code qui sert de lien entre l'employé et la caisse qui verse les allocations familiales (AF).

### **3.2.4 ALLOCATIONS**

Bien que pour la plupart des cantons on ne distingue que les allocations pour enfants en âge de scolarité obligatoire et les allocations pour les enfants en formation secondaire supérieure, Crésus propose 3 catégories, par exemple pour Soleure.

Vous pouvez lier les taux d'allocations à des catégories d'âge. L'enfant est automatiquement affecté à la bonne catégorie en fonction de la date de naissance introduite dans l'onglet *Allocations* des données de l'employé.

L'enfant change de catégorie le mois qui suit son anniversaire. Si vous ne précisez pas les tranches d'âge dans la définition de la caisse, vous devez spécifier la catégorie de chaque enfant manuellement dans l'onglet *Allocations* des données de l'employé : utilisez le champ *Allocation pour*.

Dans certains cas, les allocations sont versées au prorata du temps de travail ou du % de l'engagement professionnel. Le taux pour ces allocations partielles est introduit dans la fiche de chaque employé.

### **3.2.5 CONTRIBUTION**

La contribution à la caisse AF est habituellement uniquement à la charge de l'employeur, toutefois il est possible qu'une partie soit imputée aux employés, par exemple en Valais. La contribution est calculée en % sur le salaire AVS.

### **3.2.6 MODE DE VERSEMENT**

Selon les caisses, les allocations enfants sont versées directement à l'employé par la caisse ou versées par l'employeur avec le salaire. Réglez l'option *Allocations familiales versées directement par la CAF* en conséquence.

### **3.2.7 PARAMÈTRES DE L'EMPLOYÉ**

La définition des enfants qui donnent droit à des AF se fait dans l'onglet *Allocations* des données de l'employé. C'est le nombre d'enfants A, B ou C qui détermine le montant total des AF, y compris les familles nombreuses. Nous vous recommandons d'utiliser les champs à disposition pour saisir les données de chaque enfant.

## **3.3 LAA**

### **3.3.1 NUMÉRO SWISSDEC - LA SUVA**

Le numéro swissdec de la SUVA est S999. Lorsque vous ajoutez un assureur avec ce numéro, il n'y a pas lieu de compléter le nom et l'adresse, le cas de la SUVA est traité de manière spéciale par swissdec.

### **3.3.2 CODE ET CATÉGORIE**

L'AA comporte une part professionnelle, toujours payée par l'employeur, et une part non professionnelle qui est habituellement à la charge de l'employé, mais qui peut être payée par l'employeur. Si l'employé travaille moins que 8 heures par semaine, il n'y a pas lieu de prélever la part non professionnelle. Il peut arriver que l'AA ne soit pas prélevée du tout sur le salaire de l'employé.

La création d'un nouveau groupe de personnes auprès d'un assureur accidents génère automatiquement les 4 catégories suivantes :

- 0 : personnes non soumises
- 1 : part non professionnelle prélevée sur le salaire de l'employé
- 2 : part non professionnelle non prélevée sur le salaire de l'employé
- 3 : pas de part non professionnelle

### **3.3.3 TAUX**

Les taux de cotisation se définissent alors qu'on a sélectionné le code 1.

Lorsque l'employeur paie la part non professionnelle, il ne faut pas saisir le taux de la part non professionnelle dans le taux employeur, mais bien dans le taux pour l'employé. C'est lors du choix du code LAA dans les données de l'employé qu'il faudra sélectionner le code 2, par exemple A2.

Il arrive que la part non professionnelle soit partiellement prise en charge par l'employeur. Dans ce cas, on répartira le taux total sur les parts employé et employeur. Dans cet exemple, la prime AANP est de 1.15%, dont 0.65% à la charge de l'employé et 0.5% à la charge de l'employeur :

Code:	<input type="text" value="A 1"/>	
Soumis à partir de:	<input type="text" value="0.00"/>	<input type="radio"/> Montants mensuels
Jusqu'au maximum de:	<input type="text" value="148'200.00"/>	<input checked="" type="radio"/> Montants annuels
		Taux AANP employé (%) : <input type="text" value="0.638 %"/>
		Taux AAP employeur (%) : <input type="text" value="0.65 %"/>
		Taux AANP employeur (%) : <input type="text" value="0.5 %"/>
		<input type="button" value="OK"/> <input type="button" value="Annuler"/> <input type="button" value="Aide"/>

### 3.4 LAA COMPLÉMENTAIRE (LAAC)

#### 3.4.1 CODE ET CATÉGORIE

On traite 3 catégories de primes :

- Cat. 0 (non assuré ou fixe) : les primes ne sont pas calculées en % du montant soumis, mais sont des primes fixes saisies directement dans les données de l'employé. La prime fixe peut être de 0.–
- Cat. 1 : primes calculées sur la part de salaire comprise entre 0.– et le plafond LAA (148'200.– en 2016). Le plancher ne peut être modifié.
- Cat. 2 : primes de l'assurance sur-complémentaire, habituellement calculées sur la part de salaire comprise entre le seuil de 148'200.– et un plafond. Le seuil peut être modifié. S'il n'y a pas de plafond, entrez 0.–

Si les employés ne cotisent pas à une assurance, il est souhaitable de les affecter à la catégorie 0 d'une LAAC (donc sans primes), ces employés figurent ainsi dans le groupe de personnes, mais dans la catégorie « non soumis ».

Si vous avez une assurance accident complémentaire auprès de 2 assurances différentes pour une même personne, il faut définir les 2 caisses en spécifiant des *taux* employé / employeur correspondants, et leur rattacher l'employé en utilisant les 2 positions LAAC (1) et LAAC (2). Dans un tel cas, les sur-complémentaires ne sont pas utilisables.

## 3.5 ASSURANCE IJM

IJM signifie *Indemnités Journalières Maladie*. Ce terme remplace l'appellation *APG maladie* qui portait à confusion avec l'*APG militaire*.

### 3.5.1 CODE ET CATÉGORIE

Les remarques concernant les catégories de l'AAC s'appliquent aussi.

## 3.6 LPP

Le second pilier est destiné à compléter la rente AVS qu'on touche à la retraite. C'est pourquoi la prime n'est pas calculée sur la base AVS, mais sur un montant communément appelé *salaire coordonné*.

La plupart des caisses communiquent le montant des primes à prélever sur la base d'un salaire annuel approximatif annoncé en début d'année. La prime fixe à prélever est entrée directement dans l'onglet *Assurances* des données de l'employé. Dans ce cas, il n'est pas nécessaire de remplir les champs permettant de calculer le salaire coordonné.

Lorsque la caisse communique les taux de cotisation, il faut définir le *salaire coordonné* qui est le montant sur lequel la prime sera retenue.

### 3.6.1 DÉFINIR LE SALAIRE COORDONNÉ

La prime LPP n'est prélevée que sur le *salaire coordonné*. Le salaire soumis est la part de salaire comprise entre un seuil et un montant maximum. Le salaire coordonné se définit en déduisant le montant de coordination du salaire soumis.

Si le montant calculé est inférieur au salaire coordonné minimal, la prime est calculée sur le salaire coordonné minimal :

Assureur/Codes	Description
LPP-1	aaa
K	Exploitation
Tranche 1	Coefficients
<Nouvelle tranche d'...	
<Nouveau code>	
<Nouvel assureur>	

Code:

Groupe:

Montants mensuels     Montants annuels

Soumis à partir de :       Montant de coordination :

Jusqu'au maximum de :       Salaire coordonné minimal :

Age maximum hommes :

Age maximum femmes :

Calculer sur base annuelle

- *Soumis à partir de* : seuil au-dessous duquel l'employé n'est pas astreint à la LPP
- *Jusqu'au maximum de* : plafond du montant soumis à la LPP
- *Montant de coordination* : montant à déduire du montant soumis à la LPP
- *Salaire coordonné minimal* : montant minimum soumis à cotisation
- *Âge maximum hommes/femmes* : âge limite de l'assujettissement

Les montants ci-dessus sont les valeurs imposées par la Confédération pour 2017.



### 3.6.2 TRANCHES D'ÂGE

La prime LPP est prélevée chez tous les collaborateurs, habituellement dès 18 ans et jusqu'à l'âge de la retraite.

Lorsqu'on crée un nouveau code, il faut saisir l'âge maximum au-delà duquel on ne prélève plus de cotisations, en principe l'âge de la retraite.

Crésus propose d'office une 1<sup>ère</sup> tranche d'âge dont l'âge de début est 18 ans.

On ajoute ensuite 4 tranches d'âge, de 25 à 34 ans, 35 à 44 ans, 45 à 54 ans, 55 à l'âge de la retraite, en spécifiant uniquement l'âge de début de la tranche.

### 3.6.3 TAUX

Pour chaque tranche d'âge, les taux sont définis pour la part employé et la part employeur.

Les jeunes de moins de 25 ans ne paient pas de cotisations de prévoyance, mais uniquement une prime de risque, le taux est alors très bas.

Pour 2017, les taux minimum fixés par la Confédération pour 2017 sont

Tranche d'âge	Taux
25-34 ans	7%
35-44 ans	10%
45-54 ans	15%
55-65(64) ans	18%

La part de prime supportée par l'employeur doit être au moins égale à la part employé.

Il est possible qu'une caisse ne traite pas les 5 tranches d'âge ou ne calcule pas le salaire coordonné comme ci-dessus, par exemple pour prendre un taux identique pour tous les employés, dès le 1<sup>er</sup> franc de salaire soumis.

Certaines caisses pratiquent une 6<sup>e</sup> tranche d'âge pour les employés qui travaillent au-delà de l'âge de la retraite.

### 3.7 ASSURANCE FRAIS DE TRAITEMENT (FT)

Dans certains cas, il est nécessaire de retenir des cotisations à une assurance maladie collective ou privée couvrant les frais de traitement (*FT*).

Pour ajouter une définition d'assurance, cliquez sur le bouton *Créer*.

#### 3.7.1 CODES ET CATÉGORIES

Il n'y a pas de code ou de catégorie pour ce type d'assurance, on ne trouvera que le nom de l'assurance dans la rubrique FT dans l'onglet *Assurances* des données de l'employé.

#### 3.7.2 COEFFICIENTS

	Homme	Femme
Age minimum :	18	18
Taux (%) :	1.7 % (Employeur)	1.6 % (Employeur)
Fixe :	0.00 (Employeur)	0.00 (Employeur)
Fractionnement :	30.00	30.00
Plafond max :	0.00	0.00

- *Age minimum* : âge à partir duquel l'employé est soumis à la cotisation.
- *Taux (%)* : taux pour le calcul des cotisations par rapport à la *base pour maladie*.
- *Fixe* : somme en francs prélevée chaque mois de manière fixe. La retenue totale se composera de la somme du montant fixe et de la cotisation selon le taux défini ci-dessus.

- *Fractionnement* : cette valeur détermine si la somme fixe doit être prélevée partiellement pour un employé qui n'a pas travaillé 30 jours. Voici 3 exemples de valeurs de fractionnement :
  - 1 : La somme fixe est prélevée intégralement, quel que soit le nombre de jours travaillés dans le mois.
  - 2 : La moitié de la somme est due pour une occupation de 1 à 15 jours et la totalité de la somme est due pour une occupation de 16 à 31 jours.
  - 30 : La somme est retenue au prorata du nombre de jours travaillés.
- *Plafond max* : limite de salaire soumis aux cotisations en pourcentage. La part de salaire qui dépasse ce plafond est ignorée.

### 3.8 ONGLET SPÉCIAL

Cet onglet permet de reprendre des définitions d'assurances depuis un autre fichier ou de traiter des données 'en masse', sans avoir à passer dans les données de chaque employé.

#### 3.8.1 IMPORTER DES DÉFINITIONS D'ASSURANCE

Pour importer les définitions d'assurance, il faut cocher le genre d'assurance à importer, en conservant les numéros ou non :

The screenshot shows a window titled 'Assurances' with a close button (X) in the top right corner. Below the title bar are several tabs: AVS/AC, CAF, LAA, LAAC, IJM, LPP, FT, and 'Spécial' (which is selected). The main content area is titled 'Importation des assurances' and contains the following text: 'Si vous avez déjà défini les codes d'assurances dans un autre fichier et que l'assurance est vide dans ce fichier, vous pouvez importer les assurances depuis votre premier fichier.' Below this text are two columns of checkboxes. The first column contains checkboxes for AVS, CAF, LAA, LAAC, and LPP. The second column contains checkboxes for FT, IJM, and two options: 'Conserve le numéro et l'adresse des assurances' and 'Conserve les numéros de client et contrat'. The checkboxes for LAAC and IJM are checked. At the bottom right of the dialog is a button labeled 'Importer...'.

Cliquez sur le bouton *Importer* pour sélectionner le fichier Crésus Salaires duquel vous voulez reprendre les définitions d'assurances.

Vous ne pouvez importer que les données d'une assurance qui n'a pas encore de définition dans votre application courante.

### 3.8.2 ASSIGNER LES ASSURANCES AUX EMPLOYÉS

L'assignation des assurances aux employés peut être faite en masse. Dans cet exemple, nous allons assigner l'*IJM, Exploitation cat. 1* à plusieurs employés.

Assurances

AVS/AC CAF LAA LAAC IJM LPP FT Spécial

Assignation des assurances aux employés

Une fois les assurances définies, vous pouvez assigner un code d'assurance pour certains employés.

AVS	(inchangé)
CAF	(inchangé)
LAA	(inchangé)
LAAC1	(inchangé)
LAAC2	(inchangé)
IJM1	11 : Administration, cat. 1
IJM2	(inchangé)
LPP	(inchangé)
LPP2	(inchangé)
FT	(inchangé)

Cette opération ne peut pas être annulée

Assigner...

OK Annuler Aide

Après avoir sélectionné l'assurance, un clic sur le bouton *Assigner* affiche la liste des employés. Il suffit d'y sélectionner les employés concernés et de cliquer sur *OK*.

Assigne les assurances

Assigner le(s) code(s) d'assurance pour les employés suivants :

	N	Nom Pr...	Groupe	AVS	CAF	LAA	LAAC1	LAA...	IJM1	IJM2	LPP1	LPP2	FT	
<input checked="" type="checkbox"/>	1	AUMOIS Ber	(non grou	AVS-1	VD	A1	11	10	11		K			^
<input checked="" type="checkbox"/>	23	AUMOIS Thé	(non grou	AVS-1	VD	A1	10	12	11	10	K			
<input checked="" type="checkbox"/>	27	AUMOIS Var	(non grou	AVS-1	VD	A1	10	12	11	10	K			
<input type="checkbox"/>	3	GRATTE Anr	(non grou	AVS-1	VD	A1	10		11		K			
<input type="checkbox"/>	4	GRATTE Mer	(non grou	AVS-1	VD	A1	10		11		K			
<input type="checkbox"/>	12	GRATTE Moc	(non grou	AVS-1	VD	A1	10		11		K			
<input type="checkbox"/>	7	GRATTE Sen	(non grou	AVS-1	VD	A1	10		11		K			
<input type="checkbox"/>	30	GRATTE Sen	(non grou	AVS-1	VD	A1	10		11	10	K			
<input type="checkbox"/>	6	GRATTE Tar	(non grou	AVS-1	VD	A1	10		11		K			
<input checked="" type="checkbox"/>	2	HALLEURE L	(non grou	AVS-1	VD	A1	10		21	10	K			
<input checked="" type="checkbox"/>	17	HOMM Alfred	(non grou	AVS-1	VD	A2	10		11		K			
<input type="checkbox"/>	24	TI PART Ylvie	(non grou	AVS-1	VD	A1	10		11	12	K			v

Tous / aucun (5 / 23)

OK Annuler

Cliquez sur l'en-tête d'une colonne pour classer les employés selon la colonne choisie.

L'assurance choisie remplace l'assurance actuellement définie. La nouvelle assurance s'appliquera dès le prochain salaire calculé, la modification n'a pas d'effet rétroactif.

Attention : cette opération est irréversible.